

X X

AFFAIRE N° 39.- Contrat d'honoraires à passer avec le cabinet BOSSU pour la construction de 4 classes économiques au groupe scolaire de Candide Azéma.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver le contrat d'honoraires à passer avec le cabinet BOSSU chargé de l'étude et de la surveillance des travaux de construction de 4 classes économiques au groupe scolaire de Candide Azéma.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Chapitre 903, article 2 302-01 du Budget Primitif de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité sans la voix de Monsieur CHANE.KUNE qui s'est abstenu.

X

X

X